

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2017

Le 9 juin 2017 à 19h00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, suite au report de séance validé lors de l'assemblée générale du 2 juin 2017.

Sandrine DEVAUX, en sa qualité de Présidente de l'association, remercie l'ensemble des participants à l'assemblée générale pour leur présence.

L'Assemblée Générale est présidée par Sandrine DEVAUX, assistée de Christine LODIEU, Secrétaire générale, et est nommée secrétaire de séance.

La présidente accueille Pascal HENRY, Président de la ligue de Normandie de patinage invité par la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 34 membres sur 130 sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

- ✓ Fixation du montant des cotisations pour la saison sportive 2017-2018
- ✓ Mandats au Comité Directeur :
 - Ratification de la nomination d'un membre.
 - Démission d'un membre

Puis met au vote les résolutions, à savoir

PREMIERE RESOLUTION (ex SEPTIEME RESOLUTION)

Après discussion, l'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des cotisations pour la saison sportive 2017-2018, comme indiqué dans le document annexé.

Cette résolution est adoptée à la majorité : Contre=0 ; Abstention=11 ; Pour=23

DEUXIEME RESOLUTION (ex HUITIEME RESOLUTION)

L'assemblée générale, après avoir entendu le président, ratifie la nomination de Sylvie AUFFRET coopté en qualité de membre du Comité Directeur suite à la démission de Philippe FLEURY. Son mandat durera jusqu'au 2019.

Le Président précise que cette résolution est caduque du fait que Sylvie Auffray a remis sa démission au Comité Directeur. De ce fait, cette résolution ne sera pas mise au vote.

TROISIEME RESOLUTION (ex NEUVIEME RESOLUTION)

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président, ratifie la nomination de Pierre DALBIES coopté en qualité de membre du Comité Directeur suite à la démission de Sandrine GODU. Son mandat durera jusqu'au 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 30 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture a été signé par le Président, la Trésorière et la Secrétaire Générale.

Certifié conforme à l'original,
Le 13/10/2017

LE PRESIDENT
Madame Sandrine DEVAUX